

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2017

Date de la convocation : 07.07.2017

Le douze juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. Denis GILLET, absent excusé, pouvoir à Mme Marie-Claire DESBATS
- Mme Roxane RAHAL, absente excusée,
- Mme Chantal REMIKI, absente excusée, pouvoir à M. Christian MOLLET
- M. Guy BAREAU, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON
- M. Jean-Paul GROSSO, absent excusé, pouvoir à M. Roland LATIL
- Mme Marie-neiges TRABUC, absente excusée pouvoir à Mme Christine BRESSAND

Secrétaire de séance : M. Christian MOLLET

La séance est ouverte à : 18 heures 35

Lecture du compte-rendu de la séance du 29 mai 2017

I) MISE EN EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats d'une enquête réalisée auprès des parents d'élèves relative aux rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018 :

Sur 84 réponses, 70 familles préfèrent revenir sur la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école lors de la séance du 26.06.2017 a également validé ce choix.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer à son tour sur cette nouvelle organisation.

Décision du conseil : Accord à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours. Le PEDT est maintenu pour l'année scolaire 2017-2018 (coût 1 000,00 €)

II) REGLEMENTATION ET TARIFICATION DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet de plusieurs réunions et discussions, il convient à présent de formaliser les décisions prises, à savoir :

Tarifs au m²

Place du Serre :

Bar, restaurants, glacier	5,00 € /an
Commerce vêtements	2,50 € / an

Place de la Fontaine :

Bar, restaurants	3,00 € / an
------------------	-------------

Commerces ambulants

5,00 €/jour

Brocantes, vides greniers

50,00 € /jour

+ caution 200,00 € restituée après

Vérification des lieux

Marché du dimanche matin

pas de places tarifées

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Pour l'année 2017 la tarification sera faite au prorata temporis à compter du 1^{er} août 2017.

III) RESTAURATION EGLISE HAUTE ATTRIBUTION DU LOT 5 – DECORS PEINTS :

Lors de la passation des marchés pour les travaux de restauration de l'Eglise Haute, le lot n° 5 – Décors Peints – avait été déclaré infructueux et a donc fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres et propose, au vu de ce document, d'attribuer le lot 5 – Décors Peints – à l'entreprise TOLLIS pour un montant HT 122 420, 84 €, se décomposant comme suit :

Tranche conditionnelle 1 : 39 080,84 € HT (prévu BP 2017)

Tranche conditionnelle 2 : 83 340,00 € HT (à prévoir ultérieurement)

Décision du conseil municipal : Compte-tenu des nombreux investissements en cours et des problèmes de trésorerie rencontrés actuellement, le conseil municipal, décide de ne

pas donner suite pour cette année et propose de revoir l'attribution du lot n° 5 en 2018 si la situation financière le permet :

5 abstentions – 7 contres – 3 pour

IV) CONVENTION DE PARTENARIAT CENTRE D'ASTRONOMIE/COMMUNE – ETE ASTRO :

Monsieur le Maire rappelle les différents montages administratifs et financiers qui ont été mis en place entre le centre d'astronomie amateur et la commune dans le cadre de l'organisation de l'Eté Astro depuis quelques années.

Il explique au conseil la solution qui a été mise en place depuis 2016 et qu'il y aurait lieu de faire perdurer pour 2017.

Le conseil, oui l'exposé du Maire, entérine, à titre rétroactif la convention 2016 et confirme la convention 2017

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

V) AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 29 mai 2017 relative à l'adhésion à l'Agence Technique Départemental créée par le conseil départemental.

Suite à l'assemblée générale du 21 juin 2017, il convient de reprendre ladite délibération en adoptant un formalisme conforme aux décisions prises.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau projet de délibération.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VI) **DIVERS :**

Situation financière : Les élus demandent à M. le Maire de produire un état de consommation des crédits en septembre afin d'avoir un pré bilan financier de l'année 2017.

Il est demandé à M. le Maire d'apporter des précisions sur la prise en charge de 600 000,00 € dans le cadre du planétarium. Cette somme sera-t-elle assumée sur le budget Communauté de Communes, puisqu'il s'agit d'une compétence « Tourisme » ou sur le budget communal ?

Il est également demandé à M. le Maire de communiquer le taux d'endettement par habitant, la question avait été posée lors d'une précédente séance du conseil. Il donne donc les informations :

Endettement au 31.12.2015 : 733 000,00 €
Endettement par habitant : 600,00 €
Endettement de la strate : 698,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

